



## Renseignement saisie d'huissier

Par **phouk82**, le **26/07/2014** à **11:33**

Bonjour à tous,

Je n'habites plus chez mes parents (divorcés) mais chez ma grand-mère avec ma soeur (20 ans et 18 ans). Ma mère s'est endettée de + de 700euros auprès d'Orange, là n'est pas le soucis (pour nous) mais elle a laissé l'adresse de ma grand mère, et nous avons reçu une lettre d'huissier de dernier rappel avant exécution.

Voilà ma question, peuvent-ils procéder à quoi que ce soit à l'intérieur de ma maison, sachant que ma mère n'y réside plus depuis environ 2ans, et qu'elle habite dans un appartement dans une autre ville ? Devons nous payer pour ses erreurs ? Car il me semble que ce problème s'était produit quelques temps plus tôt, et après un appel téléphonique à l'huissier, il avait maintenu l'idée que c'était à ma grand mère de payer.

Merci d'avance pour toutes vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **26/07/2014** à **13:13**

Bonjour, la facture est à payer par la personne auquel le elle s'adresse, donc pas à votre grand mère.

Par **amajuris**, le **26/07/2014** à **15:01**

bjr,

c'est au titulaire de la dette de payer, ni vous ni votre grand mère n'avez à payer les dettes de votre mère qui est une personne majeure.

vous donnez l'adresse de votre mère à l'huissier et il se débrouillera.  
cdt